



**FICHE SITE**  
**site classé**  
**27 211 000**

## **LE DOMAINE DU CHATEAU DE VANDRIMARE**

*Liste des communes concernées* : VANDRIMARE

*Superficie* : 5,23 ha

**Arrêté de classement du 14/06/1999** : est classé l'ensemble formé sur la commune de Vandrimare par le château et le parc de Vandrimare, délimité comme suit, conformément au plan cadastral et à la carte au 1/25000<sup>ème</sup> annexés au présent arrêté, et dans le sens des aiguilles d'une montre :

Section AD ; point de départ : à l'ouest du domaine, intersection de la voie communale n° 10 avec le chemin départemental n° 505 de Fleury-sur-Andelle à Vandrimare, limite nord de la parcelle n° 37, limites nord des parcelles n° 39 et 40, limites nord est et sud de la parcelle n° 41, limite sud de la parcelle n) 36, limites sud et ouest de la parcelle n° 37 jusqu'au point de départ